

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt juillet à 19h, le Conseil municipal légalement convoqué en date du treize juillet deux mil vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de GRANE sous la présidence de Jean-Paul XATARD, Maire.

Présents : Marc ESTRANGIN, Béatrice BRETON-GENTE, Cynthia BRIZARD, Erwin TAUBER, Jean LONGEOT, Gilles BELLEMIN-LAPONNAZ, Marie-Hélène LAFOND, Eric SAVARY, Nadine AGNIEL, Thierry GEAY, Jean-Philippe BRUN, Sandra GAGLIARDI, Iliana MATIAS, Emilie MARMOLLE

Absent(s) excusé(s) : Christine MARION (*donne pouvoir à JP Xatard*), Laurence JOLY (*donne pouvoir à B Breton-Gente*), Didier MILLIER, Robert ARNAUD (*donne pouvoir à JP Brun*).

Secrétaire de séance : Erwin TAUBER

Les PV des séances des 18 mai et 15 juin 2026 sont approuvés à l'unanimité.

Une délibération complémentaire est prise suite à : mise à jour du tableau des emplois

N°01 FRAIS D'ECOLAGE 2026

Ce point est reporté au conseil de septembre.

N°02 CONVENTION IMMOBILIERE VALRIM ET RESEAU D'ACCESSION À LA PROPRIETE PROCIVIS (DCM260720-01)

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention entre la commune, et les sociétés Procivis et Immobilière Valrim.

Spécialiste de l'accession sociale à la propriété depuis plus de 100 ans le réseau PROCIVIS est un acteur de l'Habitat présent sur les métiers de l'immobilier : construction de maisons individuelles, promotion immobilière, administration de biens et gestion de logements sociaux, bailleur social, lotisseur...

Les actionnaires du réseau PROCIVIS sont 45 SACICAP, Sociétés Anonymes Coopératives d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété, réparties sur le territoire national et dont l'activité est dédiée aux missions sociales.

Les redistributions de résultats des filiales immobilières sont utilisées sous forme d'aides financières destinées aux personnes les plus modestes.

En 2007, les SACICAP se sont engagées vis-à-vis de l'Etat pour aider les ménages les moins favorisés à réaliser leur projet d'accession à la propriété ou à mener à bien des travaux nécessaires pour améliorer leur logement.

Le nouveau projet immobilier de la société Valrim, montée du beffroi, prévoit d'utiliser ce dispositif.

Dans ce projet baptisé « Le Palindrome », **5 appartements intermédiaires du T2 au T3** seront proposés à l'accession à travers deux dispositifs permettant de faciliter l'acquisition d'une résidence principale :

- **PSLA (Prêt Social Location-Accession)** : un parcours sécurisé pour accéder progressivement à la propriété avec des conditions avantageuses.
- **VEFA (Vente en l'État Futur d'Achèvement)** : Achat d'un logement neuf avant sa livraison.

Une délibération du conseil est nécessaire pour que le processus puisse s'appliquer pour les futurs acquéreurs concernés par le réseau d'accession à la propriété ; il est proposé de valider les termes de la convention mise en annexe (aucun devoir particulier de la commune).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **VALIDE** les termes de la convention relative aux aides apportées par les missions sociales de Procivis Vallée du Rhône dans le but de favoriser l'accession à la propriété et la rénovation de logements à Grâne.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document s'y rapportant.
- **PRECISE** que la convention est annexée à ladite délibération.

N°03 DELIBERATION ACTANT L'INCORPORATION DES BIENS VACANTS ET SANS MAITRES DANS LE DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL (DCM260720-02)

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.1123-1, L.1123-3 et R.1123-1

Vu le code civil, notamment son article 713

Vu l'article L. 2121-29 du CGCT

Vu l'avis de la commission communale des impôts directs du 13/12/2023,

Vu l'arrêté municipal n°25-116 du 15 mai 2025 constatant la vacance de plusieurs immeubles sur le territoire de la commune,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens permettant l'acquisition de ces biens. Il expose que des propriétaires de différentes parcelles immobilières sont décédés il y a plus de 30 ans, et qu'aucun successeur ne s'est présenté.

L'avis de la commission communale des impôts directs a constaté.

L'arrêté n°AM25-116 du 15 mai 2025 a constaté la réunion des conditions nécessaires à la mise en place à la procédure des biens présumés sans maître. Cet arrêté a été dûment : affiché en mairie durant 6 mois, publié dans la presse au sein d'un journal local et notifié au dernier domicile du dernier propriétaire connue

Les services du Domaine ont par ailleurs confirmé que l'Etat n'est pas entré en possession de ces parcelles. Ces immeubles reviennent à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit. Le maire propose à l'assemblée l'incorporation de ces biens dans le domaine communal :

Références cadastrales				
Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
AI	264	Le Village	150	Eaux
AI	271	Le Village	214	Eaux
AI	273	Le Village	282	Lande
C	30	Bois Griol	9 970	Taillis
C	79	Les Combes Est	2 280	Taillis
E	134	Bois de la Dame	15 270	Taillis
E	207	Le Filan Sud	6 290	Taillis
G	45	Guerci	4 605	Taillis
K	400	Brian	250	Taillis
K	402	Brian	17 267	Taillis
K	230	Grand Brian	120	Sol
K	249	Ladret	12 520	Taillis

Après en avoir délibéré le conseil municipal et à l'unanimité :

-DECIDE que la commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur ;

- CHARGE M. le Maire de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble et l'autorise à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

N°04 AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR RECRUTER DU PERSONNEL EN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE (DCM260720-03)

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les besoins des services peuvent justifier l'urgence de recrutement de personnel en cas d'Accroissement temporaire d'activité (Article L332-23 1°), et d'Accroissement saisonnier d'activité (Article L332-23 2°), conformément au Code Général de la Fonction Publique.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser, pour l'exercice, à recruter, en tant que de besoin, des agents contractuels dans les conditions fixées par le code général de la fonction publique :

- pour une durée maximale de douze mois sur une même période de dix-huit mois consécutifs pour ce qui relève des contrats d'accroissement temporaire d'activité.

- pour une durée maximale de six mois sur une même période de douze mois consécutifs pour ce qui relève des contrats d'accroissement saisonnier d'activité.

Monsieur le Maire expose à cet effet qu'au vu des effectifs scolaire à venir (198 élèves à la rentrée), il est nécessaire de prévoir le renfort périscolaire, atsem et ménage. C'est pourquoi il propose de créer, à compter de la rentrée au 1er septembre 2026, et pour l'année scolaire, sept emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique dont les durées hebdomadaires de service sont de :

- 27h : préparation cuisine, plonge et ménage cuisine
- 14h : service cantine, plonge et ménage réfectoire
- 1h40 : bus le soir
- 15h périscolaire midi et soir
- 13h service cantine et ménage réfectoire,
- 13h30 ménage soir école primaire, mairie et CRA
- 27h : cantine, renfort sieste, ménage salle sieste, périscolaire soir, ménage élémentaire soir

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

- CRÉE les emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique 2ème classe pour les missions énumérées ci-dessus au niveau du groupe scolaire pour l'année scolaire 2026-2027 et pour les durées hebdomadaires de travail détaillées ci-dessus.

- PRECISE que les besoins sont recensés sur les semaines scolaires, et que des compléments d'heures, pour des missions de ménage, pourront être rajoutées le cas échéant.

- **DIT** que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366 à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

- **MODIFIE** le tableau des emplois pour faire apparaître ces emplois non permanents.

- **CHARGE** le Maire à en informer le Centre de Gestion de la Drôme.

N°05 MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS (DCM262007-04) (rajout ordre du jour)

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel communal. Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Il se présente comme suit à la date du jour :

Lieu travail	Mission	Grade ouvert	Temps travail ouvert	Situation Administrative	Date DCM
MAIRIE					
	<i>Accueil/Etat civil</i>	<i>Adj Adm</i>	TNC 18h	Stagiaire FPT	16/09/2024 n°3
	Accueil/Etat civil/ Compta	<i>Adj Adm ppl 2ème cl</i>	TC	Vacant à supprimer	20/06/2016 n°11
	Accueil/RH/secrétariat ST	<i>Adj Adm ppl 1ère cl</i>	TNC 32h	Titulaire	25/11/2024 n°4
	Urbanisme/communication	<i>Adj Adm</i>	TC	Titulaire	18/09/2023 n°5
	Comptabilité	<i>Adj Adm</i>	TNC 21h	Service CCVD 14h	17/02/2020 n°2
	Secrétaire Générale	<i>Attaché Territorial ppl</i>	TC	Titulaire	25/11/2024 n°4
SERVICES TECHNIQUES					
	Coordonnateur ST	<i>Adj Tech ppl 1ère cl</i>	TC	Titulaire	25/11/2024 n°4
	Agent polyvalent	<i>Adj Tech ppl 1ère cl</i>	TC	Vacant	25/11/2019 n°2
	Agent polyvalent et Espaces Verts	<i>Adj Tech ppl 2ème cl</i>	TC	Titulaire	17/06/2024 n°2
	Agent polyvalent et Voirie/Bâtiments	<i>Adj Tech</i>	TC	Titulaire	20/06/2016 n°12
	Agent polyvalent et de voirie	<i>Adj Tech</i>	TC	Titulaire	21/10/2013 n°8
ECOLE MAT					
	ATSEM	<i>Adj Tech ppl 1ère cl</i>	TC	Titulaire	25/11/2024 n°4
	ATSEM	<i>Adj Tech</i>	TC	Titulaire	15/09/2025 n°1
	ATSEM	<i>Adj Tech</i>	TC	Titulaire	31/01/2006

	<i>Renfort sieste/ périscolaire/ménage</i>	<i>CDD</i>	<i>TNC 27h</i>	<i>Contractuelle</i>	<i>20/07/2026</i>
ECOLE PRIM					
	Coordinatrice agents et gestion nettoyage bâtiments	<i>Adj Anim ppl 1ère cl</i>	TC	Titulaire	25/11/2024 n°4
	<i>Entretien bâtiment</i>	<i>CDD</i>	<i>TNC 13h30</i>	<i>Contractuelle</i>	<i>20/07/2026</i>
	<i>Surveillance AESH</i>	<i>CDD</i>	<i>TNC 1h40</i>	<i>Contractuelle</i>	<i>20/07/2026</i>
	<i>Surveillance Cour</i>	<i>CDD</i>	<i>TNC 15h</i>	<i>Contractuelle</i>	<i>20/07/2026</i>
	Périscolaire	<i>Adj Tech</i>	TNC 20h	Titulaire	16/07/2018 n°2
CANTINE					
	Responsable	<i>Adj Tech</i>	TNC 30h	Vacant à supprimer	
	<i>Cantinière</i>	<i>CDD</i>	TNC 27h	<i>Contractuelle</i>	<i>20/07/2026</i>
	<i>Agent Plonge et ménage</i>	<i>CDD</i>	<i>TNC 14h</i>	<i>Contractuelle</i>	<i>20/07/2026</i>
	Service/entretien	<i>CDD</i>	<i>TNC 13h</i>	<i>Contractuelle</i>	<i>20/07/2026</i>
BIBLIOTHEQUE					
	Bibliothécaire	<i>Adj Patrimoine</i>	TNC 22h	Titulaire	18/05/2026 n°3

ETP titulaires.....	13
Nombre titulaires (dont Justine)	15
ETP contractuels.....	3
Nombre contractuels.....	7
ETP tout confondu.....	16
Nombre d'agents au général.....	22

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

- **VALIDE** le tableau des emplois et des effectifs ainsi présentés.
- **PRECISE** que 18 emplois permanents sont ouverts sur la commune, correspondant à 13 équivalents temps plein.
- **PRECISE** que 2 postes sont actuellement vacants qu'il conviendrait de supprimer (ancien poste à temps complet accueil/comptabilité mairie et cuisinier).
- **PRECISE** qu'un poste aux services techniques est vacant.
- **PRECISE** que la commune a également recours à 7 emplois contractuels pour faire face à ses besoins ponctuels.

N°06 SOLLICITATION DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA REGULATION THERMIQUE DANS LES BATIMENTS SCOLAIRES: DISPOSITIF « + FRAICHE MA CLASSE » PAR LA CCVD, AIDE DU SDED, ET SUBVENTION EXCEPTIONNELLE URGENCE CANICULE EDF & LA BANQUE DES TERRITOIRES (DCM260720-05)

Monsieur le Maire expose que pour faire face aux vagues de chaleur dans les établissements scolaires, deux dispositifs d'aides ont été impulsés pour favoriser l'achat de brasseurs d'air. Ces aides d'urgence viennent en complément des rénovations thermiques globales que mettent en place les collectivités. Un audit thermique a été réalisé, et les préconisations recommandées intègrent le positionnement de 34 brasseurs d'air fixés au plafond, dans tout le bâtiment du groupe scolaire (restaurant scolaire et médiathèque inclus). Des devis ont été demandés auprès de trois sociétés : deux ont pu répondre favorablement. La dépense à prévoir serait de l'ordre de 24.000€ HT.

Monsieur le Maire sollicite le conseil pour qu'il l'autorise à déposer trois dossiers de subvention auprès de :

- La CCVD, via le dispositif « + fraîche ma classe » : 30% de la dépense HT subventionnable.
- Le SDED, via l'adhésion de la commune à la compétence Efficacité Energétique : 50% de la dépense HT subventionnable.
- La Banque des territoires, via le dispositif « Eduréno » : 400€ par équipement dans la limite de 10 équipements par école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention du dispositif « + fraîche ma classe » auprès des services de la CCVD dans le cadre des acquisitions de brasseurs d'air en plafonnier sur tout le groupe scolaire, et sollicite donc 30% d'aide sur le montant prévisionnel HT de 24.000€, soit une aide de 7.200€.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de Territoire d'énergie Drôme – SDED, une aide financière de 50% du montant HT des travaux d'économie d'énergie inclus à l'opération « positionnement de 34 brasseurs d'air en plafonnier » sur le groupe scolaire de l'Espérance, soit une aide attendue de 12.000€ sur une base de 24.000€ HT de travaux.
- **DECIDE** de céder à Territoire d'énergie Drôme-SDED, les certificats d'économies d'énergie (CEE) qui seront issus des travaux réalisés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Banque des Territoires et son programme ACTEE, une aide de 400€ par équipement acheté, dans la limite de 10 équipements, soit 4.000€ d'aide pour l'achat des 34 brasseurs d'air en plafonnier.

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer les différents services concernés.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier pour les trois demandes d'aide déposées.

N°07 CONVENTION AVEC LA CCVD POUR LA PRISE EN CHARGE PARTIELLE DE L'ADHESION À L'A.F.L. (DCM260720-06)

Vu la délibération de la Communauté de communes du Val de Drome en date du 27 octobre 2020,

Vu la délibération de la Commune de Grâne en date du 30 mars 2026 portant adhésion à l'Agence France Locale,

Monsieur le Maire donne la parole à M. Estrangin, Adjoint aux finances, qui expose qu'il convient de conventionner avec la CCVD pour le versement d'une subvention équivalente à 50% de l'apport en capital. M. Estrangin précise également que le point qui posait question sur la nature de la « solidarité » des communes ne concerne pas une potentielle défaillance d'une commune, mais plus globalement la position de l'AFL vis-à-vis des banques prêteuses en amont.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **SOLLICITE** la participation de la CCVD correspondant à 50% de l'apport en capital versé par la commune de Grâne, soit 4.700 euros (sur les 9.400€ d'adhésion).

- **APPROUVE** la convention relative au versement d'une subvention portant participation au cout de l'adhésion à l'AFL

- **AUTORISE** le maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

N°08 RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025 DU SDED (DCM260720-07)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-39,

Vu le rapport 2025 présenté en annexe,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Territoire d'Energie Drôme- SDED a transmis à la commune son rapport annuel d'activités au titre de l'exercice 2025.

Il souligne, que conformément à l'article L.5211-39 du CGCT, ce document doit faire l'objet d'une communication en Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la communication en conseil et approuve le rapport d'activités du SDED au titre de l'année 2025.

N°09 LE POINT SUR L'EXERCICE PCS RÉALISÉ EN JUIN

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-Philippe Brun, conseiller en charge de l'animation du PCS, qui fait un retour sur l'exercice réel élaboré et mené fin juin pour tester la réactivité des différents intervenants élus/RCSC.

Les résultats sont satisfaisants et encourageants. Très bonne évaluation de la performance de la réserve civile malgré quelques soucis de communication. Il faudra revoir la performance des élus au niveau de la Cellule de Crise (poste de commandement) et par conséquent, revoir l'effectif minimum de cette cellule et son fonctionnement (fiches réflexes

avec un accent particulier sur la main-courante). M. Brun préconise donc de prévoir une formation a minima pour les élus. Enfin à noter une bonne interaction avec les services de la Préfecture lors de l'exercice.

N°10 POINT SUR L'INTERCOMMUNALITÉ

- COTECH mobilités : Mme Marie-Hélène Lapostolle, et Mme Nadine Agniel, élues référentes sur la question vont renvoyer et compléter le questionnaire d'enquête déposé par la CCVD pour début septembre. Une commission est prévue le 23/07.

N°11 POINT SUR LES COMMISSIONS & LES ASSOCIATIONS

- Forum des associations le 5 septembre au CRA
- AG Rugby
- AG Grane Energic
- Visite de l'EHPAD La Maison des Buis
- Point sur le fonctionnement de la Médiathèque

N°12 INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

- Travaux sur le pont d'Allex : les travaux d'une durée de 10 à 12 mois, débuteront en septembre 2028. Plus d'informations à venir.

- Création du conseil municipal des jeunes : le CMJ (jeunes de 9 à 20 ans sur la base du volontariat). Une délibération sera proposée en septembre pour que le premier CMJ soit organisé et mis en place dès le 1^{er} trimestre de l'année scolaire. Des relais dans les écoles, des informations lors d'une éventuelle réunion publique et l'organisation d'élections sur le temps scolaire vont être organisés. Trois séances plénières du CMJ sont à prévoir, ainsi que des groupes de travail.

- Le docteur Amalvict sera absent jusqu'en septembre.

Séance levée à 21h30